

Rio. 25 ans plus tard, c'est un échec. Mais on ne prête pas suffisamment d'attention, en revanche, à la constitution de ce que l'on pourrait analyser comme de petits communs, qui fleurissent çà et là dans le domaine de l'énergie ou de la biodiversité. On a déjà parlé des semences paysannes. Il y a aussi des poulaillers et potagers collectifs, des initiatives plus ou moins étendues de production d'énergie renouvelable par des habitants avec l'aide de la commune, du département ou de sociétés d'économie mixte...<sup>60</sup>. Ces initiatives diverses sont intéressantes en elles-mêmes, mais surtout comme modèles de transformation des logiques de production et de consommation décentralisées. Dans leur diversité, elles donnent une résonance toute particulière aux propositions de S. Vanuxem de mobiliser la notion de communauté d'habitants, en l'élargissant<sup>61</sup>. Si le droit français la reconnaît – tant bien que mal en Guyane<sup>62</sup>, elle pourrait être étendue à ce genre d'initiatives pour que, de petits communs en petits communs, le modèle général se transforme, que ce soit sur le plan économique ou sur le plan politique puisque la place des citoyens y est beaucoup plus active que dans les municipalités traditionnelles. Le réseau des territoires à énergie positive en est un exemple<sup>63</sup>.

En conclusion, l'observation du droit appliqué au vivant tendrait à montrer que l'on est très loin de l'objectif fixé en 1979 à l'économie par le livre phare de René Passet, *L'économique et le vivant*, et rappelé ici par G. Martin, « Si le droit économique est le droit de l'organisation de l'économie, il doit basculer tout entier dans une nouvelle logique ».

60. <https://www.ladepeche.fr/2020/03/01/ha-py-energies-veut-faire-briller-la-transition-verte,8766460.php>.

61. S. VANUXEM, « Des communautés d'habitants pour la transition écologique et solidaire », in GRIMONPREZ (dir.) *Le droit des biens au service de la transition écologique*, Dalloz, 2018, p. 55 et particulièrement les p. 66 et s.

62. M.-A. HERMITE, « La République, le peuple français et les communautés d'habitants. Lire les débats parlementaires », in C. CANS et O. CIZEL, *Loi biodiversité. Ce qui change en pratique*, éd. Législatives, 2017, rubrique « Témoignages », p. 511 et s.

63. <http://www.territoires-energie-positive.fr/fre/federer/presentation-du-reseau/presentation-du-reseau-territoires-a-energie-positive> ; Ha-Py Energie, fondée par le Syndicat Départemental d'Énergie des Hautes-Pyrénées et une filiale du Crédit Agricole.

## Table des matières

Introduction .....	9
<b>Les sources du droit économique</b> .....	23
§ 1. Les sources internationales .....	25
A. La <i>lex mercatoria</i> , <i>summum</i> des sources privées .....	25
B. Les conventions internationales et l'objectif d'uniformisation .....	26
§ 2. Les sources étatiques .....	27
A. Source constitutionnelle .....	27
B. Source législative .....	29
C. La source réglementaire .....	31
D. La source jurisprudentielle .....	33
§ 3. Les sources privées .....	34
<b>L'agriculture</b> .....	39
§ 1. Un droit productiviste .....	42
A. Droit des pesticides : une productivité protégée .....	42
B. Droit des aides publiques : l'environnement comme un surcoût .....	45
§ 2. Vers un droit agroécologique .....	47
A. Droit des pesticides : l'environnement facteur de segmentation des marchés .....	48
B. Le marché des économies de pesticides .....	51
C. La rémunération publique d'un service agroenvironnemental .....	52
<b>L'alimentation</b> .....	57
§ 1. La régulation du secteur agroalimentaire .....	60
A. La qualité des aliments .....	61
B. Le prix des aliments .....	63
§ 2. La satisfaction du besoin alimentaire .....	67
A. La reconstruction des normes .....	67
B. La mobilisation des acteurs .....	71

<b>L'analyse substantielle</b> .....	75
§ 1. Une méthode juridique .....	77
A. Un dépassement des formes juridiques .....	78
1. L'analyse substantielle est, au premier abord, d'une grande banalité .....	78
2. Spécificité de l'analyse substantielle en droit économique.....	79
3. L'analyse formelle ne pose pas la question de la validité des catégories juridiques au regard des faits .....	81
B. La création de nouveaux concepts .....	82
§ 2. Une fonction critique .....	86
A. Une critique du droit .....	87
1. Les rapports entre les faits et le droit comme nœud gordien du droit économique .....	87
2. La vérification d'une hypothèse comme verrou méthodologique .....	89
B. Une issue aux crises du système juridique ? .....	91
1. Prenons l'exemple de la distinction entre les personnes et les choses .....	91
2. La fragmentation et la spécialisation croissantes du système juridique .....	93
<b>La compliance</b> .....	97
§ 1. Le déploiement futur du droit de la compliance comme pieuvre cauchemardesque .....	99
A. Le Charybde d'exigences de compliance imposées : coûteuses et vides, fragmentées et inutiles .....	100
B. Le Scylla de solutions proposées : la seule emprise des machines et la concentration des forces dans la bataille des territoires .....	101
1. La seule emprise des machines : les algorithmes, maîtres de la compliance .....	101
2. La concentration des forces dans la bataille des territoires ....	102
§ 2. Le droit de la compliance accompli, comme branche rêvée de solutions préservant les personnes des catastrophes systémiques...	103
A. Un but monumental substantiel exprimant une prétention politique commune .....	104
1. La définition par la normativité de buts monumentaux, poursuivis en <i>ex ante</i> .....	104
2. L'apanage des autorités politiques de soutenir la prétention de buts monumentaux et le maintien des entreprises comme sujets de droit et non comme sources pures de droit .....	105
B. Une obligation effective de tendre vers la concrétisation du but de protection des êtres humains.....	107

<b>La comptabilité</b> .....	109
§ 1. La proximité méthodologique du droit économique et de la comptabilité .....	110
A. Une méthodologie adaptée à la comptabilité, au carrefour de l'économie et du droit .....	111
1. Une méthodologie au cœur des standards comptables .....	111
2. Une méthodologie au cœur des réalités comptables .....	114
B. Une méthodologie facilitant l'appréhension d'objets transversaux .....	119
§ 2. L'appui comptable aux finalités du droit économique .....	122
A. L'appui comptable à la dimension critique du droit économique .....	122
B. L'appui comptable à la régulation juridique du système économique .....	124
1. Questionner une évolution du système économique <i>a priori</i> inéluctable .....	124
2. Façonner les métamorphoses indispensables au système économique de demain .....	128
<b>La concurrence</b> .....	133
§ 1. De la libre concurrence .....	136
A. Libre concurrence et pouvoirs publics .....	136
1. Contrat à titre onéreux et mise en concurrence.....	137
2. Le droit des aides publiques.....	138
B. Libre concurrence et entreprises .....	140
1. Concurrence et pratiques anticoncurrentielles : le droit antitrust .....	141
2. Concurrence et contrôle des concentrations .....	143
§ 2. De l'excès de concurrence .....	146
A. Pratiques restrictives de concurrence .....	146
B. La concurrence déloyale .....	149
<b>Le consommateur</b> .....	153
§ 1. Qui était le consommateur du xx <sup>e</sup> siècle ? .....	154
§ 2. Qui est le consommateur en ce début de xxi <sup>e</sup> siècle ? .....	160
A. Le consommateur et les marchés de niches .....	160
B. Le consommateur et les réseaux sociaux .....	163
C. Le consommateur et la vente par Internet .....	165
D. Le consommateur et les clauses abusives .....	167
E. Le consommateur et les actions en réparation collective .....	169
F. Le consommateur et l'environnement.....	171

<b>Le contentieux économique</b> .....	173
§ 1. Procéduralisation continue du droit économique .....	176
A. Évolutions du droit économique en action .....	177
B. Manifestations contemporaines de la montée en puissance du contentieux économique .....	179
§ 2. Montée en puissance des justices publiques mues par les intérêts privés .....	181
A. Privatisation et collectivisation de la mise en œuvre du droit économique .....	182
1. <i>Private enforcement</i> .....	182
2. <i>Collective enforcement</i> .....	186
B. Constitutionnalisation et supranationalisation du contentieux économique .....	189
1. Montée en puissance du juge et régulation judiciaire .....	189
2. Constitutionnalisation du contentieux économique .....	191
3. Transnationalisation et supranationalisation du contentieux économique .....	194
§ 3. Montée en puissance des justices privées mues par l'intérêt public .....	198
A. Publicisation du contentieux arbitral .....	199
1. <i>Regulatory Arbitration</i> .....	199
2. Ordre public et lutte contre la corruption .....	201
B. Menace des modes non juridictionnels sur la régulation juridictionnelle ? .....	203
1. Offre forcée de modes de règlement non juridictionnel... ..	203
2. Vers une disparition du contentieux économique régulateur ? .....	206
<b>Le contrat</b> .....	211
§ 1. Le droit économique, influence de la réforme du droit des contrats ? .....	216
A. L'influence apparente de l'« économique » sur la réforme du droit des contrats .....	216
1. L'« économisation » du droit commun des contrats .....	217
2. L'« efficacité économique » du droit commun .....	219
B. L'analyse nécessaire de « droit économique » de la réforme du droit des contrats .....	221
1. Le risque d'une analyse économique du droit .....	221
2. Les potentialités du droit économique .....	223

§ 2. Le droit économique, garde-fou au renouveau contractuel .....	226
A. « <i>Pacta sunt servanda 3.0</i> », ou les dangers de l'exécution automatisée .....	227
1. L'altération du contrôle du contrat .....	227
2. L'inefficacité économique de l'exécution automatisée .....	230
B. Technique contractuelle 3.0, ou le phantasme du contrat « parfait » .....	231
1. L'impossible interprétation .....	232
2. La mise à l'écart de la confiance .....	233
<b>L'économie du droit</b> .....	237
§ 1. Diversité et dynamique d'une discipline .....	238
A. Une histoire des pensées indissociables de l'histoire des faits .....	238
1. Une approche issue des débats dans les champs académiques et politiques états-uniens de la fin du XIX <sup>e</sup> siècle .....	239
2. Du réalisme juridique à la <i>Law and Economics</i> : Économistes institutionnalistes américains et Première école de Chicago .....	241
3. La 2 <sup>e</sup> école de Chicago : l'analyse économique du droit .....	242
4. Coase et le néo-institutionnalisme .....	243
5. À l'origine de la <i>New Comparative Economics</i> .....	244
B. Pluralité des courants .....	248
1. La prédominance d'une approche micro en analyse économique du droit mais la continuité des approches institutionnalistes et autrichiennes .....	249
2. La prédominance du critère de l'efficacité allocative est elle-même à nuancer .....	250
§ 2. Périmètre et outils de la discipline .....	251
A. Approche friedmanienne : l'économie est une méthode et non un domaine .....	252
B. Évolution des outils théoriques .....	254
1. Rationalité substantielle maximisatrice enrichie depuis les années 1970 par la microéconomie .....	255
2. Ouverture aux approches comportementales et expérimentales .....	257
§ 3. Ouverture des champs et des méthodes .....	261
A. Théorie des origines légales : influence sur les politiques publiques ( <i>doing business</i> ) et reconnaissance du rôle des institutions dans la performance économique .....	262
B. L' <i>empirical turn</i> de l'économie du droit .....	264

<b>L'entreprise</b> .....	275
§ 1. L'entreprise, une notion juridique en cours de construction .....	277
A. Aux origines : l'entreprise, « point aveugle du savoir » .....	277
B. Les atouts d'un dialogue disciplinaire .....	278
C. L'émergence d'une représentation renouvelée de l'entreprise .....	279
D. Les propositions de définition juridique .....	281
E. Faut-il définir légalement l'entreprise ? .....	283
F. L'entreprise, objet d'intervention dynamique du droit .....	285
§ 2. Le droit, support (parfait) de l'organisation de l'entreprise .....	286
A. Le droit au service de la structuration de l'entreprise .....	286
B. Le droit des sociétés, formidable technique d'organisation de l'entreprise .....	286
C. Le droit des sociétés, terre d'accueil des besoins de l'entreprise .....	287
D. Supporter et réguler, deux faces d'une même approche .....	289
§ 3. Le droit, régulateur (encore imparfait) de l'entreprise .....	290
A. Les réponses traditionnelles du droit face à l'instrumentalisation par l'entreprise .....	290
B. Les réponses actuelles .....	291
C. L'aménagement des principes juridiques .....	292
D. Le renouvellement des règles juridiques .....	294
E. Les manifestations classiques .....	294
F. Le modèle de l'entreprise citoyenne, imposé par le droit des sociétés .....	295
G. La méthode .....	296
H. Le contenu .....	297
I. Et demain ? .....	298
<b>L'entreprise en difficulté</b> .....	301
§ 1. L'entreprise en difficulté, une réalité .....	304
A. Entreprise en difficulté et situation objective .....	304
B. Entreprise en difficulté et méthodologie appliquée .....	308
§ 2. L'entreprise en difficulté, un instrument .....	311
A. Entreprise en difficulté et recherche de l'efficience .....	311
B. Entreprise en difficulté et recherche d'une justice économique .....	314
<b>L'environnement</b> .....	319
§ 1. Le recours au droit économique en matière environnementale .....	321
A. Un constat indiscutable .....	321
1. Les nouveaux biens et les nouveaux marchés .....	322

2. Le droit de l'entreprise .....	324
3. La normalisation, la certification, les labels .....	326
B. Un droit de l'environnement transformé .....	327
§ 2. Vers une révolution paradigmatique du droit économique ? .....	331
A. L'organisation de l'entreprise .....	332
1. L'intérêt social .....	332
2. La participation des parties prenantes .....	334
3. Les devoirs et responsabilités de l'entreprise .....	336
B. L'organisation de la production et des échanges : le droit du marché .....	339
1. Les libertés économiques .....	340
2. Le droit de la concurrence .....	343
C. Les droits procéduraux .....	346
<b>L'État</b> .....	349
§ 1. L'État à l'ère d'une économie ouverte .....	351
A. De l'État opérateur à l'État actionnaire .....	352
B. De l'État dirigiste à l'État régulateur .....	354
C. De l'État pilote à l'État stratège .....	357
§ 2. L'État à l'épreuve des crises économiques .....	359
A. Les retombées de la crise financière de 2008 .....	360
B. Les retombées de la crise sanitaire de 2020 .....	361
1. Le dirigisme économique .....	361
2. L'État brancardier .....	362
C. Vers un nouveau modèle d'État ? .....	363
<b>La globalisation</b> .....	365
§ 1. Le droit économique du xx <sup>e</sup> siècle : un droit façonné au pied de la mondialisation .....	368
§ 2. Le droit économique 5.0 du xxi <sup>e</sup> siècle ou l'adaptation nécessaire de la production normative à la globalisation .....	372
A. La globalisation, l'apparition des chaînes de valeur mondiales et l'immobilisme du droit économique .....	372
B. Quel droit économique pour réguler la globalisation du xxi <sup>e</sup> siècle ? .....	381
1. Les défis du droit étatique et inter-étatique .....	381
2. Les défis d'un droit global .....	388
<b>L'humain</b> .....	395
§ 1. L'humain dans le droit économique .....	398
A. Catégorie .....	398
B. Méthode .....	402

§ 2. L'humain et le droit économique .....	407
A. Effets .....	407
B. Valeurs .....	411
<b>L'information économique</b> .....	417
§ 1. La définition de l'information économique .....	420
A. L'introuvable définition de l'information économique .....	421
B. L'absence d'autonomie de l'information économique .....	423
1. La thèse de l'économie comme système social autonome .....	423
2. La thèse de « l'encastrement » de l'économie dans la société .....	424
3. Le choix d'une définition « désencastrée » de l'information économique .....	425
§ 2. La production de l'information économique .....	428
A. Le nécessaire renoncement au mythe de la transparence .....	428
B. Le nécessaire encadrement des conditions de fabrication de l'information économique .....	433
§ 3. La circulation de l'information économique .....	439
A. L'essor des droits sur l'information économique .....	441
B. La prolifération des droits à l'information économique .....	446
1. La structure des prérogatives .....	446
2. Les destinataires .....	449
3. Droit du destinataire de diffuser l'information à un tiers .....	453
C. L'articulation entre droits <i>sur</i> et <i>à</i> l'information économique .....	455
<b>L'intelligence artificielle</b> .....	461
§ 1. Introduction .....	461
A. À la recherche d'une définition .....	461
B. Une définition à deux dimensions .....	462
C. Au-delà de la question scientifique, une question de société .....	463
D. Au-delà de la question de société, une question de droit(s) .....	463
E. Les droits dans l'IA et le droit de l'IA .....	464
§ 2. L'appréhension substantielle de l'IA par le droit économique .....	464
A. Analyse substantielle du pouvoir dans l'IA : des <i>data</i> et des algorithmes .....	465
1. De la prédiction à la prescription : la servitude volontaire .....	465
2. De la « <i>rule of law</i> » à la « <i>rule by code</i> » .....	466
3. Vers une analyse numérique du droit ? .....	467
B. Algorithmes et <i>data</i> <i>versus</i> règles de droit .....	467
1. La personne .....	468
2. La sécurité, le risque et la responsabilité .....	468

3. État-plateforme versus pouvoirs privés économiques .....	469
4. Les <i>data</i> , point central de l'IA .....	470
§ 3. Faire face aux enjeux de l'IA : les potentialités du droit économique .....	471
A. Du <i>big data</i> au <i>smart data</i> .....	472
1. Biais et données .....	472
2. L'éthique et la sécurité natives ( <i>by design</i> ) .....	473
3. De nouvelles références : l'explicabilité et l'interprétabilité .....	473
4. Mettre en place un droit d'accès élargi .....	474
5. Repenser les droits de la donnée .....	474
6. Les futurs droits de la donnée .....	475
B. D'une « approche par les risques » à une « approche par les droits » .....	476
1. Les stress-tests algorithmiques .....	476
2. L'évaluation contrefactuelle .....	477
3. Des études d'impact contre le risque algorithmique .....	478
§ 4. Conclusion .....	478
<b>Variations sur les libertés économiques</b> .....	479
§ 1. Liberté et droit économique .....	480
§ 2. Libertés économiques et contextualisation .....	482
§ 3. Libertés économiques et phénomènes de circulation .....	486
§ 4. Libertés économiques et <i>a priori</i> .....	489
<b>Le marché</b> .....	493
§ 1. Le marché, notion fuyante et clivante .....	495
A. L'essor d'une notion fuyante .....	495
B. Les controverses entourant la notion .....	499
§ 2. Les perturbations provoquées .....	503
A. La perte de repères des juristes .....	503
B. La difficile maîtrise des outils de mesure du marché .....	508
<b>Le numérique</b> .....	513
§ 1. Un état des lieux .....	516
A. Des réalités décalées .....	516
1. La dynamique du numérique .....	516
2. Des lois à contretemps .....	518
B. Des ajustements ponctuels .....	519
1. Par les usagers .....	519
2. Par le juge .....	521

§ 2. Des perspectives nouvelles.....	523
A. Une régulation juridique par la technologie.....	523
B. Une contractualisation collective des rapports économiques.....	524
<b>L'ordre public économique</b> .....	527
§ 1. L'essence de l'ordre public économique.....	533
A. Les fondements idéologiques de l'ordre public économique.....	534
1. Le refoulement de l'ordre public économique par le libéralisme et le néolibéralisme.....	535
2. La promotion de l'ordre public économique par l'interventionnisme étatique et l'ordoliberalisme.....	538
B. Les fondements juridiques de l'ordre public économique.....	541
1. L'ordre public économique et les textes.....	541
2. L'ordre public économique et la jurisprudence.....	544
§ 2. La défense de l'ordre public économique.....	546
A. Les acteurs de la défense.....	547
1. Les acteurs traditionnels.....	547
2. Les acteurs contemporains.....	551
B. Les méthodes de la défense.....	555
1. Les méthodes traditionnelles.....	555
2. Les méthodes contemporaines.....	558
<b>Le pouvoir économique</b> .....	563
§ 1. L'encadrement juridique du pouvoir économique : le rôle précurseur du droit économique.....	567
A. La localisation du pouvoir économique.....	568
1. Le pouvoir économique derrière la forme contractuelle ..	569
2. Le pouvoir économique derrière le voile de la personne morale.....	571
3. Le pouvoir économique dans les branches du droit qui forment le noyau dur du droit économique.....	573
B. Le contrôle des abus du pouvoir économique.....	576
§ 2. Le renforcement des besoins de régulation du pouvoir économique : la diffusion de l'approche de droit économique.....	580
A. Le pouvoir économique au cœur du droit commun.....	580
B. Le pouvoir économique au cœur des secteurs juridiques liés aux nouveaux enjeux sociétaux.....	584
<b>La propriété</b> .....	591
§ 1. Diversité des théories juridiques sur le droit de propriété.....	594
§ 2. Repenser la propriété par le prisme du droit économique.....	603

<b>La régulation</b> .....	611
§ 1. Une crise de la régulation indépendante ?.....	613
§ 2. Les impensés de la régulation.....	614
A. La multiplication des objectifs et la dilution du service public.....	615
B. La concurrence et l'intérêt général.....	616
C. Les conséquences de la concurrence sur les principes du service public.....	620
D. Le coût humain de l'ouverture à la concurrence.....	621
§ 3. Pour une régulation dans l'intérêt de la société.....	621
A. La décision de régulation doit prendre en compte l'ensemble des intérêts généraux.....	623
B. Comment remédier au déficit démocratique de la régulation ?..	628
<b>La responsabilité</b> .....	631
§ 1. Groupes de sociétés, pouvoir économique et responsabilité.....	634
A. La responsabilité de la société mère.....	635
B. Le devoir de vigilance des sociétés mères et entreprises donneuses d'ordre.....	639
§ 2. Droit de la concurrence, pouvoir économique et responsabilité.....	643
A. Les actions en dommages et intérêts des victimes de pratiques anticoncurrentielles.....	643
B. L'action en dommages et intérêts des victimes de pratiques restrictives de concurrence.....	648
<b>Le risque</b> .....	655
§ 1. Le risque porté par le contrat.....	658
A. La reprise de contrôle de l'État sur le risque.....	659
B. La prise de contrôle du risque par la technologie.....	661
§ 2. Le risque supporté hors du contrat.....	664
A. La prise en charge hors contrat limitée aux risques exceptionnels.....	664
B. Un difficile équilibre à trouver.....	667
<b>L'Union européenne</b> .....	671
§ 1. Le droit économique de l'Union européenne comme droit structurant de la construction de l'Union européenne.....	675
A. Le développement d'un droit du marché européen comme source du droit économique de l'UE.....	675
B. Le dépassement incomplet du marché par l'intégration des droits fondamentaux des citoyens de l'Union européenne ..	679
§ 2. La mobilité comme fonction d'évolution du droit économique de l'Union européenne.....	683
A. Le relâchement des règles de droit économique comme illustration de mobilité conjoncturelle.....	683

B. Une interrogation insuffisante quant à la mobilité à plus long terme .....	685
<b>Le vivant</b> .....	693
§ 1. Le vivant dans l'économie de marché .....	694
A. Le « vivant humain » .....	694
B. Le vivant non humain .....	696
1. La brevetabilité du vivant renforce le modèle de l'agrochimie et étend la sphère du marché sur le vivant ..	696
2. La biodiversité, prestataire de services ? .....	698
C. Du vivant plus ou moins artificiel .....	699
§ 2. Les résistances à l'économie de marché .....	700
A. Les résistances molles à la mise dans le marché du vivant humain .....	701
1. L'étape brevet .....	701
2. Les freins aux marchés du vivant humain posés par le droit de la bioéthique... et leur usure .....	702
B. Le vivant non humain : quelles résistances à l'économie de marché ? .....	709
1. L'exemple du secteur des semences .....	709
2. La « reconquête de la biodiversité » ? .....	710

## La collection DROIT &amp; ÉCONOMIE

- ABELLO Alexandra, *La licence, instrument de régulation des droits de propriété intellectuelle*, 2008.
- AUDIT Mathias, MUIR WATT Horatia et PATAUT Étienne (dir.), *Conflits de lois et régulation économique*, 2008.
- BARGAIN Gwenola, *Normativité économique et droit du travail*, 2014.
- BONFILS Sébastien, *Le droit des obligations dans l'intermédiation financière*, 2005.
- BOUTHINON-DUMAS Hugues, *Le droit des sociétés cotées et le marché boursier*, 2007.
- CANIVET Guy (dir.), *La modernisation du droit de la concurrence*, 2005.
- CANIVET Guy, FRISON-ROCHE Marie-Anne et KLEIN Michael (dir.), *Mesurer l'efficacité économique du droit*, 2005.
- CATILLON Vincent, *Le droit dans les crises bancaires et financières systémiques*, 2011.
- CHEVALIER Jean-Marie, FRISON-ROCHE Marie-Anne, KEPPLER Jan Horst et NOUMBA UM Paul (dir.), *Économie et droit de la régulation des infrastructures*, 2008.
- COHEN Dany (dir.), *Droit et économie du procès civil*, 2010.
- DORMONT Sarah et PERROUD Thomas (dir.), *Droit et marché*, 2015.
- FRISON-ROCHE Marie-Anne et ABELLO Alexandra (dir.), *Droit et économie de la propriété intellectuelle*, 2005.
- FRISON-ROCHE Marie-Anne (dir.), *Les banques entre droit et économie*, 2006.
- FRISON-ROCHE Marie-Anne (dir.), *Concurrence, santé publique, innovation et médicament*, 2010.
- FRISON-ROCHE Marie-Anne (dir.), *Vers quelle régulation de l'audit faut-il aller ?*, 2011.
- JAMIN Christophe (dir.), *Droit et économie des contrats*, 2008.
- JUBÉ Samuel, *Droit social et normalisation comptable*, 2011.
- KALFLÈCHE Grégory, PERROUD Thomas et RUFFERT Matthias (dir.), *L'avenir de l'Union économique et monétaire : une perspective franco-allemande*, 2018.
- LAGET-ANNAMAYER Aurore (dir.), *L'ordre public économique*, 2018.
- LE DOLLEY Erik (dir.), *Les concepts émergents en droit des affaires*, 2010.
- LE DOLLEY Erik et COLLART DUTILLEUL François (dir.), *Droit, économie et marchés des matières premières agricoles*, 2013.
- MAITRE Grégory, *La responsabilité civile à l'épreuve de l'analyse économique du droit*, 2005.
- MARTIAL-BRAZ Nathalie, ZOLYNSKI Célia, *La gratuité, un concept aux frontières de l'économie et du droit*, 2013.
- MARTIN Gilles J. et PARANCE Béatrice (dir.), *La régulation environnementale*, 2012.
- MOHAMED SALAH M. Mahimoud, *L'irruption des droits de l'homme dans l'ordre économique international : mythe ou réalité ?*, 2012.
- PARACHKÉVOVA Irina, *Le pouvoir de l'investisseur professionnel dans la société cotée*, 2005.
- RACINE Jean-Baptiste (dir.), *Le droit économique au XXI<sup>e</sup> siècle, Notions et enjeux*, 2020.
- ROYER Guillaume, *L'efficience en droit pénal économique*, 2009.
- SALOMAO FILHO Calixto, *Histoire critique des monopoles*, 2010.